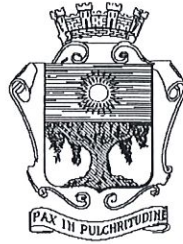


AR PREFECTURE

006-210600110-20180301-11-DE
Reçu le 05/03/2018



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ACTIVITES BALNEAIRES –
PLAGE BARRATIER - LOT N° 2 – RAPPORT ANNUEL – SAISON 2016

Séance Publique Ordinaire du 1^{er} MARS 2018
A 18 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY,
M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu-Marie PANIZZI,
M. Christian HUGUET, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS,
Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD,
M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane
VALLON, Mme Evelyne BOICHOT, M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard MAILLE,
Mme Carolle LEBRUN,

PROCURATIONS : Mme Françoise SANCHINI à Mme Joëlle HENON-DECOUARD,
M. André RIOLI à Monsieur le Maire, M. SBIRRAZZUOLI Nicolas à M. Claude
CALIMAR, Mme Sophie REID à Mme Marie-José LASRY, Mme Cécile GARBATINI
à Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Flora DOIN à Mme Carolle LEBRUN.

ABSENT EXCUSE : M. Stefan VOISIN,

ABSENT : M. Jean-Elie PUCCI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 19

VOTANTS : 25

Secrétaire : Mme Arzu-Marie PANIZZI

Date de convocation de séance : 22 février 2018

AR PREFECTURE

006-210600110-20180301-11-DE
Reçu le 05/03/2018



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2018

XI – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ACTIVITES BALNEAIRES – PLAGES
BARRATIER - LOT N° 2 – RAPPORT ANNUEL – SAISON 2016

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

« Au titre de l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, « le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Par délibération municipale n°19 du 6 juin 2017, la présente assemblée a pris acte du rapport annuel établi par l'établissement Royal Riviera Hôtel, sis 3, avenue Jean Monnet à Saint-Jean-Cap-Ferrat, exploitant du lot de plage n°2 située plage de Barratier.

Par lettre du 19 juin 2017, Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes a informé la collectivité que ledit rapport ne contient pas l'ensemble des informations nécessaires pour que les membres du Conseil municipal puissent prendre pleinement connaissance de l'exécution de ce service public balnéaire.

A la demande de la commune, le Royal Riviera Hôtel a transmis un nouveau rapport d'activités que vous trouverez ci-joint.

Il appartient au Conseil d'en prendre acte. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Prend acte du nouveau rapport d'activité de la plage Barratier lot n° 2 pour la saison 2016 qui lui est présenté.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,


Le Maire,
Roger ROUX